

Qui sommes-nous ?

ADF38 est un service d'aide à domicile qui accompagne les familles au quotidien en Isère pour la Caf, la MSA et le Département de l'Isère depuis 1970.



1970

Association loi 1901 à but non lucratif



ESSMS

Etablissement et Service Social et Médico-Social



95 TISF

Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale



65 AD/AES

Aide à Domicile/Accompagnant Educatif et Social

190

salariés (AD, TISF, ADMIN)



2 000

familles aidées chaque année

Notre mission est le soutien à la parentalité au domicile des familles grâce à des interventions qui doivent permettre de maintenir la cohésion de la cellule familiale, de préserver l'équilibre des enfants et d'accompagner à un retour à la vie normale après des difficultés temporaires.

Nos valeurs



Respect



Engagement



Bienveillance



Travail d'équipe

Contact

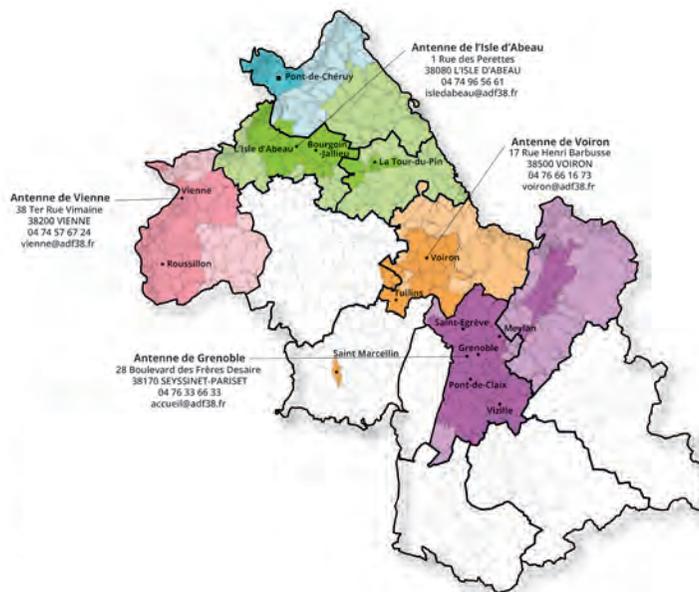
Contactez l'antenne la plus proche de chez vous pour découvrir comment nous pouvons vous accompagner.

Antenne de l'Isle d'Abeau

1 Rue des Perettes
38080 L'Isle d'Abeau
04 74 96 56 61
isledabeau@adf38.fr

Antenne de Voiron

17 Rue Henri Barbusse
38500 Voiron
04 76 66 16 73
voiron@adf38.fr



Antenne de Vienne

38 Ter Rue Vimaine
38200 Vienne
04 74 57 67 24
vienne@adf38.fr

Antenne de Grenoble

28 Bd des Frères Desaire
38170 Seyssinet-Pariset
04 76 33 66 33
accueil@adf38.fr



Adresse postale

28 Bd des Frères Desaire,
38170 SEYSSINET-PARISSET



Site web

www.adf38.com



Téléphone

04 76 33 66 33



Mail

accueil@adf38.fr



AIDE À DOMICILE AUX FAMILLES DE L'ISERE

On a tous besoin d'un coup de main à un moment donné (grossesse, naissance, maladie, décès, etc.)



Dispositif de soutien à la parentalité de la Caf de l'Isère ouvert à toutes les familles de l'Isère

www.adf38.com



Nos interventions

ADF38 vous accompagne à domicile lors de moments-clés de la vie pour préserver l'équilibre familial et renforcer l'autonomie de la famille par une action éducative basée sur l'accompagnement des parents.



Grossesse



Naissance



Post-partum



Séparation



Déménagement



Recomposition familiale



Décès parent/enfant



Maladie parent/enfant

Pour qui ?



Familles allocataires de la Caf qui attendent leur premier enfant



Familles allocataires de la Caf qui assument la charge d'au moins un enfant (-18 ans)

Qui intervient ?



L'Aide à Domicile (AD)

Il réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques courantes du logement. Il met en œuvre un accompagnement adapté à la situation de la famille, soit en l'aidant à faire, soit en faisant à sa place lorsque le parent est dans l'incapacité d'agir seul.



Le/la Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Le TISF vient soutenir la relation parent/enfant à travers des échanges et des supports éducatifs. Il mène des actions de prévention périnatale et post-natale auprès des parents, tout en assurant également la prise en charge des enfants.

La participation financière



Dispositif pris en charge par la Caf de l'Isère avec une participation financière de la part de la famille selon le Quotient Familial

Le coût horaire*

| Quotient Familial | Participation Familiale |
|-------------------|-------------------------|
| 305 € | 0,35 € |
| 514 € | 1,53 € |
| 707 € | 2,99 € |
| 804 € | 3,77 € |
| 1 012 € | 5,78 € |
| 1 205 € | 9,23 € |
| 1 363,01 € et + | 11,88 € |

*Barème à titre indicatif non contractuel

Les **+** :

- + Déduction fiscale (50 %)
- + Payable en CESU dématérialisé
- + Autres soutiens financiers pour les familles en difficulté

Les étapes de la prise en charge

avec l'exemple de la famille Sylla

Mme et M. Sylla attendent leur premier enfant



Visite à Domicile par le Responsable de Secteur au cours de laquelle une évaluation des besoins est faite pour déterminer le nombre d'heures et la durée de l'intervention



Fin d'intervention au domicile de Mme Sylla et remplissage du questionnaire de satisfaction

01

Durée maximale 1 an après l'évènement

02

Mme Sylla fait appel à ADF38 pour demander de l'aide

N'oubliez pas de vous munir de votre numéro de dossier CAF

03



Début de l'intervention au domicile de Mme Sylla

04

Durée maximale 1 an

05



Les cas particuliers

Des durées d'intervention allongées pour :



Maladies longues durées
1 an supplémentaire



Naissances multiples
Jumeaux : 6 mois supplémentaires
Triplés et + : 1 an supplémentaire